

Conseil d'Administration de la Caisse des Français de l'étranger

24, 25 et 26 juin 2012.

Les changements deviennent enfin possibles

I. Préparation du Conseil d'Administration :

Le dimanche 24 juin nous nous sommes réunis de 12h00 à 18h30 pour analyser les principaux points de l'ordre du jour du CA. Nous avons constaté que l'équilibre financier de la Caisse a été fortement impacté, notamment par le désengagement de l'état en ce qui concerne le financement de la 3e catégorie aidée. Nous nous sommes ensuite réunis avec Claudine Lepage et Jean-Yves Leconte, sénateurs des français établis hors de France, réunion durant laquelle nous avons évoqué plusieurs problèmes de la CFE mis en évidence par le rapport de la Cour des Comptes de 2010. Il est très important de profiter de la nouvelle majorité de gauche pour faire avancer certaines réformes que nous avons évoquées dans nos réunions précédentes et qui passent par des changements législatifs. Entre autres points, il est important de préparer:

- une réforme structurelle de la gouvernance de la CFE, en particulier de la composition du Conseil d'Administration (mode d'élection / limite d'âge / cumul et compatibilité de mandats AFE et CA pour les administrateurs ou/et au bureau du CA)
- un système de communication plus efficace entre les administrateurs FDM-ADFE et les élus (sénateurs et députés) qui représentent les Français établis hors de France (production d'une newsletter)

II. Conseil d'Administration des 25 et 26 juin 2012

Communication du Président ouvrant les travaux du CA:

Le Président évoque le refus par la tutelle du recrutement d'agents supplémentaires demandés en décembre pour répondre aux besoins croissants de la CFE face à l'augmentation des assurés. La CFE a déposé un recours contre cette décision devant le tribunal administratif car ce refus d'embauche menace directement l'efficacité du contrôle interne indispensable pour la certification des comptes. La CFE, même avant la décision du tribunal, doit évaluer la possibilité de conclure une convention d'objectif et de gestion (COG) avec les ministères de tutelle de manière à renouer avec eux un dialogue aujourd'hui presque inexistant.

Compte rendu des travaux de la commission financière et de contrôle

Les comptes 2011 ont été certifiés par le Commissaire aux comptes du Cabinet Mazars bien qu'avec deux réserves (dont une est purement formelle). Ces deux réserves pourraient être levées dès la certification des comptes de 2012.

Le maintien de cette certification demandera un effort continu car il impose de pallier à l'insuffisance de formalisation des processus de production de la CFE. Mais, malheureusement, cet effort risque de buter sur le refus des tutelles d'autoriser la CFE à recruter de nouveaux agents.

D'autre part, les tutelles, interrogées par le commissaire aux comptes, ont obligé la CFE à basculer les réserves techniques en provisions, ce qui a mis en évidence le déficit de certains comptes et le déséquilibre financier de la Caisse. L'assurance maladie est en déficit depuis 5 ans, les excédents de l'assurance *Accident du travail* plafonnent au même niveau depuis plusieurs exercices, et les produits financiers s'effondrent du fait de la baisse des taux d'intérêt. Les ristournes très importantes accordées aux entreprises ces dernières années contribuent à creuser ce déficit, les assurés de ces grands groupes s'étant révélés gros consommateurs de soins médicaux. Aussi aujourd'hui le résultat total net n'est plus que très légèrement positif.

L'ensemble de la commission a demandé que lui soient fournis les outils de pilotage et les informations nécessaires à la prévision des activités futures de manière à permettre au Conseil d'administration de prendre les décisions adéquates pour le développement de la CFE dans les prochaines années.

Compte rendu de travaux de la commission d'administration générale

Durant la réunion de cette commission, la direction de la CFE a évoqué deux problèmes majeurs: l'accumulation des dossiers du fait de l'impossibilité d'embauche de nouveaux agents et la lutte contre la fraude. La Caisse est particulièrement exposée aux risques de fraude externe (fausses demandes de remboursement, en particulier) comme le souligne la Cour des Comptes. Il est donc important de mener une surveillance continue.

L'insuffisance des moyens humains a été soulignée. La Caisse a dû recourir de façon massive aux nombreuses heures supplémentaires dont le total équivaut à 5 agents travaillant à temps plein! Ce manque de moyens provoque un allongement du temps de traitement de dossiers et porte préjudice aux adhérents.

Compte rendu de travaux de la commission d'action sanitaire et sociale

La CFE a décidé de procéder à un élargissement d'envois personnalisés pour le dépistage du cancer du sein pour les femmes de plus de 40 ans. Par ailleurs, le conseil a émis un avis favorable pour un effort de sensibilisation des adhérents à l'importance du dépistage du mélanome. La modalité choisie sera un meilleur remboursement de la consultation du dermatologue, (tel que cela se pratique déjà en France) elle sera annoncée dans une prochaine lettre d'information.

Une fiche pratique sur les maladies cardio-vasculaires a été réalisée et sera bientôt consultable sur le site internet de la Caisse.

Conventions hospitalières :

Maroc : le bureau s'est déplacé au Maroc fin janvier (Fes, Casablanca, Tanger, Rabat) et a organisé des réunions publiques avec des assurés et des acteurs économiques locaux. Une convention a été signée à Fes avec le CHU Hassan II et avec une clinique privée à Tanger. Au Maroc il y a 13 établissements conventionnés.

Chine : A Shanghai, le bureau a présigné une convention avec l'hôpital Dong Fang de Shanghai fin mars 2012. Cette signature sera officialisée le 04 juillet 2012 à Paris.

Rapport de la Cour des Comptes:

Suite aux observations de la Cour des Comptes, la Caisse a poursuivi ses efforts pour y répondre. Ainsi, le cabinet Mazars a-t-il pu certifier les comptes de la CFE - la non certification représentant un point négatif important aux yeux de la Cour des Comptes.

Aménagement des règles au remboursement :

La Cour des Comptes reproche à la CFE de ne pas suivre les règles définies dans le Code de la Sécurité Sociale concernant les remboursements. Le Conseil d'administration pense qu'il est indispensable de prendre en considération les spécificités de la Caisse afin d'adapter les règles de remboursements.

Pistes de Reformes du dispositif d'adhésions et cotisations en Assurance maladie:

La question des adhésions tardives a été soulevée étant donné son impact sur la catégorie des pensionnés.

Aujourd'hui, des retraités de plus en plus nombreux s'installent à l'étranger et, actuellement, leur cotisation est assez faible ; ces personnes deviendront de gros consommateurs de soins tout en n'ayant jamais participé à l'effort de solidarité propre à la CFE.

La Caisse doit donc trouver un équilibre entre l'objectif de solidarité interne à la Caisse et la nécessité de se prémunir contre l'opportunisme d'une certaine catégorie d'assurés.

Le Conseil d'administration réfléchit aux conséquences des reformulations proposées par la direction et a demandé plus d'informations sur l'impact des nouvelles conditions d'adhésion des pensionnés.

D'autre part la Caisse doit favoriser l'adhésion des jeunes pour rééquilibrer sa pyramide des âges et maintenir son équilibre financier.

Service de développement

Suite au décès du Directeur Commercial de la CFE, un audit a été demandé par le Bureau de la CFE pour évaluer les résultats des initiatives prises durant les dernières années par la direction Commerciale. Selon l'audit, le bilan de ces actions est très positif et les actions de développement de la CFE devraient s'organiser autour de 3 pôles : un pôle de développement des adhésions individuelles exclusives à la CFE, un pôle de développement des contacts avec les entreprises et un pôle pour le développement des partenariats avec des compagnies d'assurance.

Il est prévu d'effectuer deux recrutements pour diriger ce service développement.

Discussion sur l'opportunité d'une convention d'objectifs et de gestion (COG)

Le conseil d'administration a débattu de la possibilité de négocier une COG entre la CFE et les tutelles de manière à améliorer les relations entre les parties. Les obligations qui seraient liées à la signature de cette convention ne sont pas claires. La Direction n'a pas encore de vision claire des avantages ou des risques en découlant.

Les administrateurs Français du Monde-ADFE
Isabelle Frej, Stéphanie Héricher, Didier Lachize,
Anne-Marie Maculan, Annie Michel,
Monique Morales, Michèle Mwenetombwe